

# MISSION IMPOSSIBLE

6/11/2009

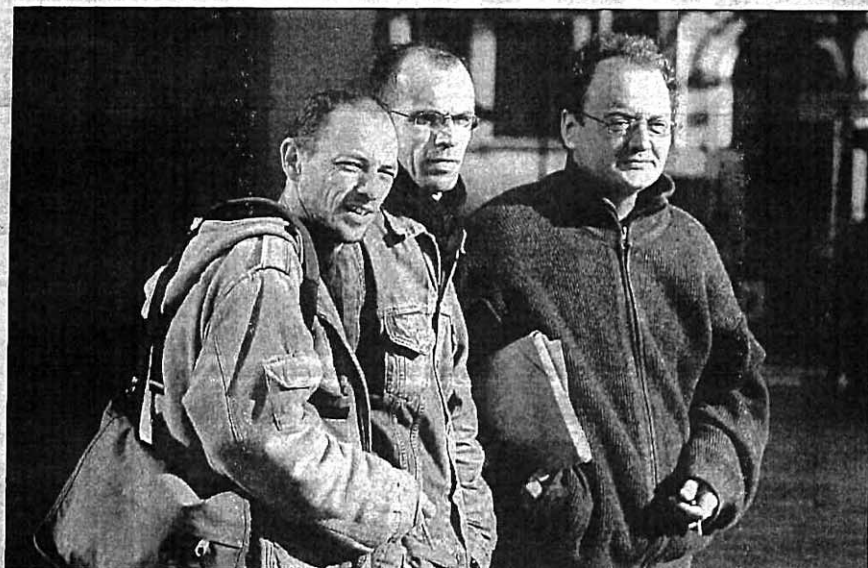
Face à l'afflux de demandeurs d'asile, les éducateurs du Point d'accueil d'urgence dénoncent l'attitude de la DDASS qui refuserait d'assumer ses responsabilités.

Ils ne remplissent plus leur mission « d'accueil inconditionnel » qui leur incombe depuis dix jours.

Depuis que le point d'accueil d'urgence (PAU), complètement saturé, a été contraint de fermer ses portes (ER du 29 octobre). Les travailleurs sociaux qui œuvrent au sein de cette structure gérée par l'ARS (Association de réinsertion sociale) ne chôment pas pour autant puisqu'ils assurent le suivi de 251 personnes, des demandeurs d'asile pour les trois-quarts.

## Convention de Genève

S'ils saluent la décision de la direction « qui permet au moins de protéger la santé physique et la charge mentale qui pèsent sur l'équipe du PAU », ils déplorent le statu quo en vigueur s'agissant de « la question globale de l'accueil d'urgence » et « de la prise en charge des demandeurs d'asile ». Selon le syndicat SUD, ce n'est pas la première fois que leur administration de tutelle, la DDASS, leur de-



« La DDASS nous demande de faire le tri parmi les demandeurs d'asile ! », déplorent les travailleurs sociaux de l'ARS. Photo Denis MOUSTY

mande sciemment de faillir à leur « mission d'accueil inconditionnel », sous-trayant de facto la France aux obligations qui incombent aux États signataires de la convention de Genève

relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. La non prise en charge, sur injonction de l'administration, de cette catégorie de sans-abri serait même fréquente. Toujours par téléphone, jamais par écrit.

## Le « tri »

« La DDASS nous demande de faire le tri parmi les demandeurs d'asile : les familles avec enfants en bas âge sont prioritaires par exemple. Elles le sont davantage si les enfants touchent ! Du coup, les personnes seules qui peuvent légitimement prétendre au statut de réfugié en sont parfois écartées. Or, le droit d'asile n'est pas lié au statut familial ! », explique Jean-Luc Chapelier, représentant SUD à l'ARS.

picion d'un détournement du dispositif d'accueil par des demandeurs d'asile de mauvaise foi ne justifie pas une telle politique. « Il y a quelques années, ils se sont rendus compte que les demandeurs d'asile kurdes venaient tous de la même localité en Turquie. Si bien qu'avant d'autoriser une nouvelle prise en charge, ils nous demandaient d'attendre plusieurs jours afin de vérifier que ces gens ne pouvaient pas bénéficier de la solidarité de leur communauté ou de leurs proches. Mais ces derniers sont déjà pris en charge par des services sociaux comme le CADA ou le SADA (Centre et Service d'accueil des demandeurs d'asile). Et puis, quand une personne dite de droit com-

ne la renvoie pas vers ses proches ».

## Appel d'air ?

Ces situations de crise se répètent à chaque nouvel afflux de demandeurs d'asile quiaturent les dispositifs d'accueils spécifiques : CADA et SADA. Après les Kurdes et les Tchétchènes, ce sont les Arméniens qui bien souvent, viennent frapper à la porte du PAU. « Cet été, conformément aux consignes, il nous est arrivé d'attendre plusieurs jours avant de prendre en charge une famille arménienne ».

La solution ? « La régularisation ! On dépense des fortunes pour maintenir des familles en CADA ou en logement social pendant des années, dont les enfants sont scolarisés et qui pourraient être autonomes financièrement. Cette aide, dont elles pourraient se passer si elles avaient l'autorisation de travailler, se fait au détriment des primo arrivants. C'est ça qui bloque le système ! Il faudrait les régulariser ».

Cette solution ne risque-t-elle pas de créer un appel d'air ? Pas selon Jean-François Didot : « Les flux de réfugiés dépendent du contexte géopolitique et non des conditions d'accueil. C'est parce qu'il y avait la guerre en ex-Yougoslavie que des réfugiés bosniaques sont arrivés en grand nombre, c'est parce qu'il y avait la guerre en Tchétchénie que les habitants ont fui le pays ».

## « Il n'y a aucune instruction »

La préfecture confirme la saturation des dispositifs d'accueils de demandeurs d'asile qui n'ont jamais été aussi nombreux (52.000 nuitées en 2008, contre 80.000 en 2009) Mais elle dément avoir donné des instructions visant à restreindre la mission d'accueil inconditionnelle qui incombe à l'ARS.

« Nous sommes effectivement confrontés à des difficultés de financement en raison de l'afflux de demandeurs d'asile mais aucune instruction n'a été donnée pour faire des choix parmi les demandeurs d'asile », affirme-t-on du côté de la préfecture. « Nous avons en revanche fait une demande de crédit supplémentaire auprès du secrétariat d'État au logement afin de pouvoir accueillir tout le monde. La demande est en cours et nous nous activons pour la faire avancer ».